

**2L CONSULT**

Société par Actions Simplifiée Unipersonnelle  
au capital de 100,00 Euros  
Siège social : 141 RUE DE PICPUS - 75012 PARIS

*PARIS RCS 987 849 981*

*(ci-après «la Société»)*

---

**DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉ UNIQUE  
EN DATE DU 09 SEPTEMBRE 2025**

---

L'an deux mille vingt-cinq,

Le 09 septembre,

Le soussigné,

Monsieur Mickaël SOUSSAN demeurant 8, Allée des Cavaliers, 94700 - MAISONS-ALFORT France, (ci-après l'«**Associé Unique**»)

Propriétaire de l'intégralité des actions de la Société **2L CONSULT**, Société par Actions Simplifiée Unipersonnelle, au capital de 100,00 Euros, dont le siège social est situé 141 RUE DE PICPUS - 75012 PARIS, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro unique d'identification 987 849 981 RCS PARIS, (ci-après la «**Société**»),

a pris, conformément aux stipulations des statuts de la *Société*, les décisions se rapportant à l'ordre du jour suivant :

- Approbation des conditions dans lesquelles les décisions qui suivent sont prises ;
- Modification de l'objet social de la Société et modification corrélative des statuts de la *Société* ;
- Pouvoirs pour les formalités.

Monsieur Mickaël SOUSSAN, le Président, a été régulièrement informé des présentes décisions.

## **PREMIÈRE DÉCISION**

*Approbation des conditions dans lesquelles les décisions qui suivent sont prises*

L'Associé Unique,

- **décide** d'approuver expressément les conditions dans lesquelles les présentes décisions sont prises (par acte sous seing privé, sans convocation préalable ou autre formalité) ; et
- **déclare** avoir pu prendre pleine et entière connaissance de tous documents et informations nécessaires à son information préalablement à la prise des décisions qui suivent.

**Cette décision est adoptée par l'Associé Unique.**

## **DEUXIÈME DÉCISION**

*Modification de l'objet social de la Société et modification corrélative des statuts de la Société*

L'Associé Unique **décide**,

- de modifier l'objet social actuel de la Société ,
- en conséquence, **de modifier** l'article 2 des statuts de la Société qui sera désormais rédigé de la manière suivante :

• *Article 2 : **Objet Social***

*La Société a pour objet, en France et à l'étranger :*

- Travaux d'installation d'équipements thermiques et de climatisation ; Travaux d'isolation thermique, acoustique et anti-vibrations ; Réalisation de travaux d'audit énergétiques Conseils en affaire et autres conseils de gestion ; Intermédiaires de commerce, chargé, de façon permanente, de négocier et éventuellement, de conclure des contrats de vente, d'achat, de location ou de prestation de services, au nom et pour le compte de producteurs, d'industriels, de commerçants ou d'autres intermédiaires commerciaux Et de manière générale, toutes opérations, industrielles, commerciales et financières, mobilières et immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social et à tous objets similaires ou connexes
- généralement, toutes opérations mobilières ou immobilières, industrielles, commerciales ou financières se rattachant directement ou indirectement à cet objet ou à tous objets similaires ou connexes, ou pouvant être utiles à cet objet ou de nature à en faciliter la réalisation.

La date de prise d'effet de cette modification est fixée au 27/02/2025.

**Cette décision est adoptée par l'Associé Unique.**

## **TROISIÈME DÉCISION**

*Pouvoirs pour les formalités*

L'Associé Unique confère tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait des présentes à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

**Cette décision est adoptée par l'Associé Unique.**

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par l'Associé Unique.

Conformément à l'article R. 221-3 du Code de commerce, le présent procès-verbal pourra être signé au moyen d'une signature électronique qui respecte les exigences relatives à une signature électronique avancée prévues par l'article 26 du règlement (UE) n° 910/2014 du Parlement européen et du Conseil du 23 juillet 2014 sur l'identification électronique et les services de confiance pour les transactions électroniques au sein du marché intérieur.

**L'Associé Unique**

**Monsieur Mickaël SOUSSAN**

